

**ASSEMBLÉE NATIONALE**28 avril 2006

---

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 152

présenté par  
M. Mamère, Mme Billard et M. Yves Cochet

-----  
**ARTICLE 2**

Dans l'alinéa 2 de cet article, substituer au mot :

« sont »,

les mots :

« peuvent être ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli.

Le projet de loi instaure le visa de long séjour comme principe. Il faut rétablir l'exigence d'un visa long séjour comme étant l'exception.